

**ACTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE ERASMUS+ FRANCE / ÉDUCATION FORMATION**

L'Assemblée Générale du 10 octobre 2022 a pris, après discussion, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION n° 2022-14

Début de séance :

Quorum 100%

Présents 88,56%

Pouvoirs 11,46%

Vote de la délibération :

Pour 100%

Contre /

Abstention /

Conformément à l'article 17 de la nouvelle Convention constitutive du GIP adoptée le 20 mai 2020, l'Assemblée générale autorise la Directrice à ester en justice.

Au nom de l'Assemblée Générale,
Le Président de séance

Le Directeur par intérim

LE PRÉSIDENT

Bernard BEIGNIER